

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS 09/2021 : BUDGET 2022**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 1<sup>er</sup> novembre 2021 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	M. Olivier Guignard, Président
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, Syndique Mme Sandrine Rainotte Mme Catherine Schiesser M. Jean Claude Favre M. Philippe Michelet
Bourse communale :	M. Mathieu Rochat, Chef des finances
Commission des finances :	M. Christian Marrel, Président Mme Amélie Ramoni-Perret Mme Sakine Uçurum Pion M. Daniele Annese
Excusée :	Mme Hannah Grossenbacher

### **Préambule**

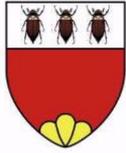
Comme chaque fin d'année, votre Commission des finances a été sollicitée afin d'étudier et d'analyser le budget communal pour l'année à venir.

Quelques jours avant la séance de présentation, nous avons donc reçu de la part du Chef des finances les projets de préavis et de budget certes non encore validés par la Municipalité, mais qui nous ont permis de nous préparer au mieux pour la séance. Ces documents étaient également accompagnés du « Recueil des remarques », élément fort utile pour expliquer les principales variations du présent budget par rapport au précédent.

### **Déroulement de la séance**

Après une brève introduction par notre Syndique Madame Nathalie Greiner, Monsieur Jean-Claude Favre, Municipal des finances, nous a présenté le préavis 09/2021 ainsi que le budget pour l'année 2022.

Encore une fois, la clarté du nouveau préavis ainsi que celle des explications de M. Favre appuyé parfois par M. Rochat doivent être soulignées.



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS 09/2021 : BUDGET 2022**

De même, quelques questions préliminaires touchant les dicastères des autres municipaux ont pu être résolues par leurs titulaires.

La séance s'est donc déroulée dans un esprit de totale transparence et la Commission des finances remercie tous les interlocuteurs pour la qualité du travail accompli.

### **Analyse des documents reçus**

#### **Préavis**

Comme l'an dernier, le préavis sous revue poursuit sur la lancée du précédent et fait clairement ressortir les éléments essentiels du budget 2022 (charges et produits par nature, investissements, autofinancement et endettement prévus).

Sa présentation clairement structurée aide donc chacun à se faire une bonne idée des enjeux auxquels notre Commune doit faire face et nous la saluons.

#### **Budget**

Comme mentionné dans le préavis, le budget a de nouveau été réalisé selon la méthode dite « base 0 » n'autorisant aucun report depuis l'exercice précédent.

Cette façon de faire rencontre une nouvelle fois l'approbation de votre Commission, car elle évite que des dépenses soient systématiquement portées au budget sans qu'une analyse attentive de leur pertinence et de leur utilité ne soit réalisée.

Relevons aussi que, pour la première fois, une méthode différente a été adoptée afin d'estimer les revenus fiscaux. Cette méthode sera expliquée plus bas dans le présent rapport.

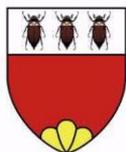
Enfin, force est de constater que le budget de notre Commune est à nouveau fortement impacté par le système péréquatif en place.

#### **Recueil des remarques**

Encore une fois, ce document prouve toute son utilité en faisant la lumière sur certaines importantes variations de budget d'une année à l'autre.

Ces variations peuvent parfois être dues à des augmentations de dépenses nécessaires et indispensables, ou alors à des diminutions de recettes à attendre, mais aussi parfois simplement à des raisons purement comptables.

Nous avons notamment eu le plaisir d'y découvrir une importante diminution prévue des charges liées aux ordures ménagères et déchets, diminution due au résultat d'un appel d'offres auprès des prestataires actifs dans ce domaine. La Commission des finances ne peut que féliciter la Municipalité de cette initiative.



# RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

## PRÉAVIS 09/2021 : BUDGET 2022

### Analyse budget / préavis

#### Revenus de fonctionnement

Contrairement aux prévisions budgétaires 2021 qui prévoyaient une diminution des produits par nature, la Municipalité a élaboré un budget positif s'agissant des revenus pour 2022. En effet, la prévision des produits par nature augmente de CHF 1'401'086.65. Dans le même temps, la prévision des recettes épurées augmente de CHF 1'353'220.- (cf. p. 11 du préavis).

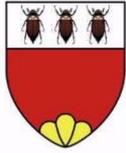
Cette augmentation des revenus par rapport au budget 2021 s'explique par une estimation optimiste des produits d'impôt. La prudence lors de l'élaboration du budget 2021 n'est plus de mise. Le résultat de l'exercice 2020 ayant été positif, notamment au niveau des rentrées fiscales, la Municipalité a décidé de modifier la méthode d'évaluation des revenus d'impôts non conjoncturels pour l'élaboration du budget 2022. Alors que, lors des années précédentes, ces revenus étaient estimés sur la base des trois dernières années, la Municipalité a décidé de donner un poids plus important aux années 2019 et 2020. Ainsi, une pondération de 1 a été donnée à l'exercice N-3 (2018), une pondération de 2 à l'exercice N-2 (2019) et une pondération de 3 à l'exercice N-1 (2020).

S'agissant des impôts conjoncturels (impôts dont la tendance n'est pas sujette à une tendance évolutive régulière) que sont les impôts sur les droits de mutation, impôt sur les successions et donations ainsi que les impôts sur les gains immobiliers, la méthode de la moyenne sans pondération des trois dernières années a été maintenue. Pour mémoire, elle avait été introduite lors de l'élaboration du budget 2021. Jusqu'à cette date, la prévision pour ces revenus d'impôts se basait uniquement sur l'exercice précédent.

L'année dernière, la Commission des finances saluait l'approche prudente de la Municipalité dans l'élaboration du budget au vu des circonstances liées à la pandémie. Au contraire cette année, il semblerait que les conséquences négatives de la crise sanitaires que l'on craignait ne se traduisent pas (ou pas encore ?) sur les recettes fiscales. La méthode de pondération choisie semble plutôt confirmer une tendance à la hausse des revenus d'impôts pour 2022, tendance que l'on peut également espérer lors de la clôture des comptes 2021.

#### Charges

Comme de coutume, les charges de notre budget communal sont, pour l'essentiel, dictées par des éléments non maîtrisables, tels que la péréquation, la réforme policière et les transports en commun. Dès lors, et après analyse du budget ainsi que du recueil des remarques, votre Commission des finances observe un exercice d'équilibrisme effectué par notre Municipalité afin d'assurer les dépenses indispensables et quelques petits



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS 09/2021 : BUDGET 2022**

investissements pour, tout de même, contribuer au développement du bon vivre à Belmont-sur-Lausanne.

Comme indiqué en avant-propos, la plus notable observation qui peut être faite concernant les charges 2022 est la diminution de CHF 182'070.- qui s'enregistre sous la rubrique « 450 – Ordures Ménagères et Déchets » grâce à l'appel d'offre pour les services de ramassage des déchets.

Lors de la revue du budget, la Commission des finances a pu observer certaines variations au niveau des rubriques entre 2021 – 2022 qui peuvent s'expliquer comme suit :

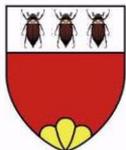
Sous la rubrique 355 – Grande Salle, l'augmentation des charges au budget 2022 par rapport au budget 2021 s'explique par l'achat d'un nouveau système de sonorisation qui, après avoir été repoussé à plusieurs reprises, est désormais indispensable pour pouvoir maintenir, entre autres, les activités de notre ciné-club. Ce montant sera toutefois porté au bilan et amorti sur 10 ans.

Sous la rubrique 359.1.3111 – Espace Cancoires, l'augmentation des charges s'explique par des frais d'entretien pour le système de sécurité et d'ouverture du bâtiment qui sont budgétés à CHF 12'810.-. Le système dont est équipé l'Espace Cancoires était supposé être installé sur l'ensemble des bâtiments communaux. Cependant, ce transfert de système a été repoussé pour des raisons d'économie.

Sous la rubrique 431 – Voirie, l'augmentation des charges s'explique par le poste 431.3114 qui se monte à CHF 24'800.- pour 2022 contre CHF 9'500.- en 2021. Ce montant est prévu pour l'entretien usuel de la voirie ainsi que pour l'achat de quatre WC publics pour un total de CHF 9'900.-. Ces derniers seront, entre autres, disposés à l'angle Chatruffe/Sentier de l'Epine, dans la partie haute du parking derrière le temple et au niveau de la Rotonde des Bas-Monts. Il s'agit là d'une réponse à la population qui contribue notamment au développement de notre Commune. Une augmentation de CHF 23'300.- s'observe également au poste 431.3135 (CHF 63'300.- en 2022 contre CHF 40'000.- en 2021), principalement pour l'achat d'une saleuse. Le reste de ce budget sert en grande partie à couvrir les frais d'achat de sel (CHF 35'000.-) servant à assurer la praticabilité de nos routes en hiver.

Finalement, tout comme en 2021, l'ensemble des frais de traitements (salaires, assurances sociales, etc.) ont été passés sous l'administration et non plus sous les différentes rubriques. Dans ce domaine, les charges restent stables malgré une légère augmentation.

En conclusion, la Commission des finances observe que l'évolution des charges maîtrisables reste dans son ensemble stable. La Commission des finances n'a pas observé de dépenses qui seraient démesurées et qui ne répondraient pas à l'intérêt des citoyen-nes.



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS 09/2021 : BUDGET 2022**

### **Dépenses d'investissements et besoins de liquidités**

Pour rappel, le budget 2021 prévoyait des investissements de CHF 500'000.-, en baisse conséquente par rapport au budget 2020. Le budget 2022 prévoit une augmentation non négligeable des investissements de CHF 3'245'110.-. Cette situation était prévue, étant donné les travaux nécessaires à la réfection de la route Burenz/Chaffeises, représentant à eux seuls un investissement de CHF 4'860'000.- sur 2021 et 2022. Le préavis 04/2021 qui traitait cette dépense avait été soutenu par la Commission des finances en 2021. Le budget 2022 n'est que la continuité de ce préavis 04/2021.

L'autofinancement positif CHF 821'654.- attendu couvrira probablement les dépenses de fonctionnement et non les besoins en liquidité de la trésorerie. La Commune devra recourir à des fonds externes pour financer ses investissements.

L'endettement prévu au 31.12.2021 est de CHF 28'465'000.- (somme des emprunts à long terme du bilan). Il était de CHF 29'760'000.- au 31.12.2020. Son évolution en 2022 devrait permettre de le ramener à CHF 28'170'000.-, après amortissement financier de deux tranches de CHF 175'000.- et CHF 120'000.-. Cependant, afin de faire face aux dépenses liées aux investissements, un emprunt de CHF 2'500'000.- en 2022 n'est pas exclu, ce qui maintiendrait la position de l'endettement à CHF 28'170'000.- fin 2022.

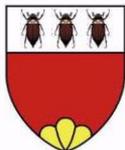
Au vu des investissements prévus et nécessaires, il faut noter qu'il risque d'être difficile pour la Municipalité de procéder à un remboursement de la dette pour l'exercice 2022. Cela étant dit, la Commission des finances a pris bonne note de l'ambition maintenue de notre Municipalité de continuer à viser une réduction de la dette.

### **Considérations finales**

Le budget a certes été opéré dans un contexte de reprise économique, mais il est vrai que l'incertitude quant à la durée et aux retombées de la Covid-19 est toujours présente.

Si la présentation du budget comporte une hausse des revenus prévisionnels de CHF 1'401'086.65 qui réjouit votre Commission des finances, force est de constater que la hausse des charges budgétisées, elle aussi, suit la même tendance haussière pour l'exercice 2022 pour s'élever à CHF 1'732'786.65.

La plus forte augmentation des charges est sans surprise le centre par nature 35 Remboursement, participations et subventions à des collectivités publiques (point 3.5 de la page 8 du préavis) qui s'élève à elle seule à CHF 1'567'265.- pour atteindre un total de CHF 11'667'665.-, soit 43.2% du total des charges budgétisées en 2022.



## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS 09/2021 : BUDGET 2022

Dans les produits, une augmentation de CHF 1'401'086.65 est projetée. La catégorie impôt sur le revenu représente à elle seule la plus grande variation, à savoir CHF 827'300.-.

Même si la marge d'autofinancement est positive de CHF 821'654.-, celle-ci ne pourra en effet pas couvrir le besoin en liquidités demandé par les investissements prévus, ni réduire le niveau d'endettement de la Commune.

Cependant, sous réserve d'un résultat 2021 conforme aux prévisions, le déficit du budget 2022 pourra être absorbé par le compte de capital.

La Commission des finances remercie par avance la Municipalité de la bienveillance qu'elle apportera à l'évolution de la situation financière de la Commune, et salue le projet de l'installation d'un rucher communal qui, nous l'espérons, pourra mettre un peu de miel aux résultats des comptes 2021.

### Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 09/2021** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL .....  
Président

Hannah GROSSENBACHER .....

Amélie RAMONI-PERRET .....

Sakine UÇURUM PION .....

Daniele ANNESE .....

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 3 décembre 2021